

Raisonnement logique

Question 3

Alexandre, Barnabé, Chloé et Denis, vendeurs de produits financiers (aux performances différentes) se partagent un bonus accordé à leur équipe.

Le bonus d'Alexandre est 3 fois moins élevé que celui de Denis.

Le bonus de Denis est 20 % plus élevé que celui de Barnabé.

Les bonus cumulés d'Alexandre et de Denis sont égaux aux bonus cumulés de Barnabé et de Chloé.

On sait que Chloé a touché un bonus de 3 000 €.

À partir de ces informations, on peut conclure que :

Affirmation	VRAI	FAUX
A. Les bonus cumulés d'Alexandre et Chloé sont égaux à 6 000 €.	☐	☐
B. Le bonus le plus élevé est égal à 9 000 €.	☐	☐
C. Le bonus de Chloé est 50 % plus élevé que celui d'Alexandre.	☐	☐
D. Le montant total du bonus qui a été partagé entre ces 4 vendeurs est supérieur à 17 000 €.	☐	☐